



Lettre @ Secteur Retraites

[mailto: mbeaugas@force-ouvriere.fr](mailto:mbeaugas@force-ouvriere.fr)

Le 4 mars 2022 – N°192

- ▶ **CNAV : Force Ouvrière conserve la présidence de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse**
- ▶ **AGIRC-ARRCO : rappel des dispositifs existant pour les proches aidants**
- ▶ **COR : regard international sur les retraites**

Infos Retraite

- ▶ **CNAV : Force Ouvrière conserve la présidence de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse**

Notre camarade Eric Blachon a été élu, à l'unanimité, président du Conseil d'administration de la Caisse nationale de l'assurance vieillesse (CNAV), le 2 mars dernier lors du premier Conseil d'administration de la nouvelle mandature. Eric Blachon est secrétaire général de l'UD de la Loire, et administrateur de la Cnav depuis septembre 2021. Il succède ainsi à Gérard Riviere, qui a effectué deux mandats en qualité de président de la CNAV.

Force Ouvrière tient ici à le remercier chaleureusement pour tout le travail accompli tant à la Confédération qu'à la CNAV pour la défense des salariés et des retraités.

→ **La déclaration de la délégation Force Ouvrière au Conseil d'administration de la CNAV le 2 mars 2022 :**

Cette nouvelle mandature s'ouvre sur une actualité forte qui impactera l'assurance retraite.

Le dossier de la future réforme des retraites suscite bon nombre de questions et d'inquiétudes.

Force Ouvrière entend réaffirmer son attachement au système par répartition. La énième réforme annoncée risque de rejoindre les «anciennes» au rang d'un nivellement par le bas d'un des fondements de notre République sociale : le droit de vivre dignement à la retraite.

Une chose est certaine : Force Ouvrière portera ses revendications, en insistant une fois de plus sur le fait que la retraite est un DROIT que se constituent les salariés - quel que soit leur employeur - et non une prestation d'assistance, distribuée «généreusement» par la collectivité. Nous resterons vigilants quant au maintien des dispositifs de solidarité existants. Pour nous, le social ne peut être considéré ni comme une charge, ni comme une variable d'ajustement.

Force Ouvrière souscrit pleinement aux engagements de service public tels que prévus dans le document « Orientations stratégiques COG 2023- 2027 ». Nous apprécions particulièrement cette attention portée à la nécessaire digitalisation de la relation avec les assurés, encore renforcée du fait de la crise sanitaire. Cependant, elle ne doit pas exclure les plus fragiles qui doivent bénéficier d'une attention particulière avec un service et un accueil physique attentionné, dans un réseau de proximité.

Force Ouvrière restera vigilante quant au contenu de la COG. Elle ne pourra s'envisager sans les moyens matériels et humains utiles pour répondre aux ambitions des orientations stratégiques.

S'agissant de l'action sociale en faveur des personnes âgées, Force Ouvrière rappelle que l'assurance retraite doit être un acteur incontournable dans la prévention et le vieillissement actif en bonne santé. Pour cela aussi, les moyens nécessaires doivent être renforcés.

Nous réaffirmons notre opposition au recul de l'âge légal de départ en retraite qui s'avère être un transfert de charges vers d'autres comptes sociaux, tels que l'invalidité et le chômage. Le C.O.R. lui-même, ne semble pas convaincu de l'efficacité d'une telle mesure. Enfin, soulignons l'impact d'une telle mesure sur la santé et l'espérance de vie des assurés.

Force Ouvrière entend assurer pleinement ses responsabilités au sein de ce Conseil d'Administration et mettra tout en œuvre afin de faire progresser l'assurance vieillesse au bénéfice des salariés et retraités.

► **AGIRC-ARRCO : rappel des dispositifs existant pour les proches aidants**

On appelle « aidants » les personnes, en majorité des femmes, qui soutiennent au quotidien un de leurs proches devenu dépendant en raison de son âge, d'un handicap, ou d'une maladie.

Alors que l'on estime le nombre d'aidants en France à environ 11 millions actuellement, ce chiffre va être amené à croître dans les décennies à venir du fait du vieillissement de la population : on prévoit qu'en 2030, 1 actif sur 4 aidera l'un de ses proches confronté à des difficultés d'autonomie. Cette situation d'aidant peut-être compliquée à concilier avec un emploi, et peut également amener des difficultés tant bien financières, administratives, qu'en terme de santé physique ou mentale.

L'AGIRC ARRCO a donc développé depuis plusieurs années des dispositifs afin de soutenir les aidants au quotidien, notamment :

- « ma Boussole Aidant » : Maboussoleaidants.fr est un site internet conçu pour et avec des aidants. Il permet d'accéder à l'ensemble des solutions existantes à proximité (droits et démarches, aide et soins à domicile, solutions de répit, groupes de parole, prévention santé, aménagement du domicile, etc.). Un calculateur vous permet de connaître les aides financières auxquelles votre proche a droit.
- Les Centres prévention AGIRC ARRCO : ces centres vous permettent aussi de dresser un bilan de prévention personnalisé réalisé par un médecin et un psychologue.
- Des solutions pour accompagner vos proches de 75 ans et plus : qu'il s'agisse de la lutte contre l'isolement avec l'organisation de sorties ou bien de diagnostics personnalisés concernant l'habitation de la personne en perte d'autonomie, l'AGIRC ARRCO peut vous proposer des solutions d'accompagnement.
- Des accompagnements par téléphone sont également possibles pour adapter le lieu de vie ou choisir une maison de retraite pour le proche que vous aidez. Sur simple appel téléphonique, les collaborateurs ORIZEA aident à évaluer la situation, apportent écoute et conseils sur les solutions envisageables, informent sur les coûts et les aides à solliciter et peuvent, à la demande, proposer un accompagnement aux démarches administratives.
- Vivre le Répit en Famille (VRF) : Vivre le Répit en Famille est une association qui propose un accueil médicalisé en village de vacances. Si vous aidez régulièrement un proche en perte d'autonomie, vous pouvez profiter ensemble d'un séjour de détente au sein du village Vivre le Répit en Famille. Ce village propose un cadre de repos pour vous ressourcer en couple, en famille ou entre amis avec le soutien des équipes médico-sociales.
- Aides financières : Des aides peuvent vous être accordées par votre caisse de retraite Agirc-Arrco, notamment pour financer des solutions de répit, des actions de soutien psychologique, des sessions de formation aux bonnes pratiques, etc. Renseignez-vous auprès du service d'action sociale de votre caisse de retraite complémentaire.

Vous trouverez plus de détails sur ces dispositifs auprès de votre caisse de retraite complémentaire, ou sur le site de la fédération AGIRC-ARRCO : <https://www.agirc-arrco.fr/mes-services-particuliers/retraites/soutenir-un-de-mes-proches-age-ou-handicape/>

► **COR : regard international sur les retraites**

La réunion plénière du Conseil d'orientation des retraites (COR) du 17 février dernier, était consacrée au « regard international sur les retraites ». Cette séance avait pour objet d'actualiser un certain nombre de données relatives aux systèmes de retraite à l'international, à la lumière de deux rapports préparés dans le cadre des institutions européennes et du Panorama des pensions de l'OCDE parus en 2021.

Pour la France, en ce qui concerne les perspectives financières, le poids des dépenses de retraite (hors invalidité) dans le PIB baisserait de 2 points entre 2019 et 2070 pour atteindre 11,6 % du PIB .

L'effet du vieillissement de la population sur le poids des dépenses de retraites serait contrebalancé par une baisse relative des pensions par rapport aux revenus d'activité et par un recul tendanciel de l'âge de liquidation de la retraite.

Le Conseil d'Orientation des Retraites projette un poids des dépenses de retraite dans le PIB inférieur à celui projeté par l'Ageing Working Group jusqu'en 2060, en raison d'une démographie plus favorable à la soutenabilité du système de retraite

En effet, l'une des principales différences entre les deux exercices de projection provient des hypothèses démographiques.